



<http://www.corsicamea.fr/>

ROMANETTI

L'Avocat CESAR CAMPINCHI interrogé par le journal l'*Intransigeant* le 27 avril 1926.



« ROMANETTI? ...C'était un bon bandit »

«...Nous étions du même village »
nous dit M^e Campinchi

Romanetti est mort... abattu par les gendarmes...
Cette nouvelle nous est parvenue hier soir de Corse.

Or, Romanetti partage, avec... M^e Campinchi, l'éminent avocat à la Cour, l'honneur d'être originaire du petit village de Calcatoggio. Je suis allé demander au jeune maître des souvenirs sur son concitoyen.

M^e Campinchi me reçoit aimablement ; malgré l'heure matinale, il travaille et me met à l'aise immédiatement ; non, je ne le dérange pas.

Au nom de Romanetti, la figure de M^e Campinchi s'éclaire.

J'ai bien connu Romanetti et, chaque fois que je retournais en Corse, il ne manquait pas de venir me voir... Vers minuit, on entendait frapper : c'était lui. C'était un bel homme, aux yeux marrons magnifiques.

— Comment a-t-il été amené à « prendre le maquis » ?

— C'était vers 1910. Romanetti avait eu une discussion avec un petit paysan, Jules Carbuccia, qui l'avait accusé d'avoir volé un bœuf. Discussions, palabres. Romanetti, de bonne souche paysanne, était très fier. Il crut savoir que son adversaire l'avait dénoncé aux gendarmes. Un coup de feu, un homme mort. Romanetti était désormais bandit et obligé de « se garder ».

— Et, ensuite, quelles furent ses aventures ?

— Ah ! ensuite... Les gendarmes, naturellement, s'en mêlèrent. Ce furent des « guet-apens » successifs, mais vains. Plusieurs tombèrent sous les balles de ce remarquable tireur. Ce fut, après eux, le tour de deux bandits qui pratiquaient vilainement l'escroquerie sous son nom. Comme dans « Colomba », ils furent vite abattus.

— Comment n'a-t-on pu le prendre en dix-huit années de chasse puisque, condamné à mort, il était contumace ?

— En Corse, lorsqu'un « bandit » ne fait de mal à personne, il est sûr de l'impunité. La maréchaussée ne peut rien si elle n'est aidée par l'habitant, par le voisin qui peut révéler la retraite de l'homme traqué. Et Romanetti était une espèce d'Eviradnus redresseur de torts. Si une fille séduite ne pouvait se faire épouser, Romanetti se présentait au séducteur et cela ne traînait pas...

La sympathie dont il jouissait était telle qu'il pouvait se promener en plein jour, chanter à pleine gorge, boire à pleins gosiers, ce dont il ne se privait guère ces derniers temps (c'est probablement à son intempérance qu'il doit d'avoir été tué) ; mais tandis qu'il ripaillait, six ou sept de ses « guides » surveillaient les alentours.

Un coup de sifflet et Romanetti, qui paraissait ivre et qui parfois l'était, se remettait sur pied, en possession de ses terribles moyens.

Romanetti est mort

(Suite de notre article de première page)

Vous voulez une anecdote ?

C'était il y a deux ans, à Pâques, à Calcatoggio, vers 10 heures du matin. Romanetti était déjà plus que « gai ». Un de ses guides est arrêté sur la route par un gendarme. Loin de se rendre, le guide saisit le gendarme et, avec l'aide d'un complice, l'amène près d'un pont de 6 mètres de haut et lui ordonne de sauter. Le malheureux, terrifié, allait le faire lorsque Romanetti accourut et donna une tape au gendarme en lui disant : « Vous êtes père de famille ? Filez et que je ne vous revoie pas ! »

— Romanetti vivait, dit-on, au milieu des populations ?

— N'en croyez rien ! La nuit il était dans la forêt, ne dormant jamais. Le jour il s'assoupissait trois ou quatre heures ; le reste du temps il jouait, chantait, improvisant des chants en dialecte corse, de pauvres chansons simples et nostalgiques où se traduisait l'amertume de sa pauvre vie tragique.

Il ne dormait jamais dans une maison depuis l'époque où il fut surpris ; dans la nuit profonde il entend un bruit suspect à son oreille affinée.

Il n'y a pas de doute, les gendarmes sont là ! L'idée lui vient que sa compagne l'a trahi. Il la prend à pleins bras et la pousse violemment contre la porte qui s'ouvre : trente détonations retentissent et la femme tombe criblée des balles des gendarmes qui croyaient tuer Romanetti : celui-ci s'échappe en les narguant. Il fut tout de même blessé à la jambe, mais on ne put, ni ne voulut le rejoindre cette nuit-là.

— Il recevait parfois des visites de touristes ?

— Oui, le snobisme s'y était mis. Il ne savait pas lire, mais il était fier des articles qu'on lui consacrait. Une des grandes joies qu'il avait eues avait été la publication, il y a six ou sept ans, de quelques lignes sur « sa carrière criminelle » dans le *Cri de Paris*. Il portait l'article constamment sur lui.

Je l'avais vu en 1920. Il m'avait manifesté sa lassitude de mener cette horrible vie. Je lui avais conseillé de se « rendre ». Il parut réfléchir : « Viendrez-vous plaider pour moi à la cour d'assises de Bastia ? »

— Sans doute.

— Etes-vous sûr de me faire acquitter ?

— Heu... Une dizaine de meurtres, c'est hasardeux !

— Je suis pourtant un honnête homme ; je n'ai tué que malgré moi, pour me défendre. Ils me couperont la tête, vous savez ; décidément je reste à « la macchia » (au maquis).

En somme, Romanetti n'a jamais tué ni pour voler ni pour faire le mal. C'était un justicier qui défendait sa vie.

On comprend que M^e Campinchi, qui a défendu tant de « criminels », se laisse aller à plaider pour le Corse farouche, le « roi du maquis » que personne n'a jamais mau-

dit dans son pays. — L. G.